

Agent de Câblage en Construction Electronique

Niveau V bis

Durée Totale : 14 mois

Préparatoire	Qualifiant
5	9

ACCE

► **Contexte professionnel**

Le secteur de la Construction Electronique.

L'Agent de Câblage et de Construction Electronique est l'ouvrier(ère) qualifié(e) apte à monter, câbler, braser les composants sur une carte de circuit imprimé. Il(elle) sera capable de réaliser les interconnexions filaires.

► **Contenu de la formation :**

- **Equiper des cartes électroniques imprimées**

- Vérifier les quantités, valeurs, caractéristiques des composants, en fonction des spécifications, des schémas, des nomenclatures.
- S'assurer de la qualité des pièces fabriquées.

- **Câbler et interconnecter des cartes électroniques, des sous-ensembles et/ou des équipements électroniques**

- Monter et câbler les composants électroniques sur un châssis et établir les connexions nécessaires par soudage ou sertissage
- Opérer un contrôle du câblage réalisé par vérification de la continuité des circuits, de la valeur des composants, du serrage d'écrous, de la solidité des soudures, de la petite mécanique.

• **Conditions d'entrée**

- Être reconnu travailleur handicapé
- Être orienté par la MDPH

► **Modalités et objectifs pédagogiques**

• **Individualisation des parcours** : Progression selon les objectifs et les besoins individuels, points d'étape en équipe pluridisciplinaire, évaluation de compétences suivie des remédiations appropriées, alternance entre temps de travail en groupe et temps de travail individuel.

• **Développer et mettre en œuvre**, en situation de travail réelle ou simulée, des compétences professionnelles (savoirs, savoir-faire, ressources personnelles et support) permettant de se professionnaliser sur un métier et d'occuper un emploi dans une structure privée.

► **Déroulement**

9 mois de formation professionnalisante précédée d'une période préparatoire de 5 mois. La formation intègre l'application en entreprise de deux périodes d'une durée de 1 mois chacune en cours de formation.

• **Aptitudes et Pré requis**

- Niveau de compétence langagière A2 du CECR
- Intégrité fonctionnelle complète d'une main et partielle de l'autre

► **Validation**

Attestation de compétences professionnelles délivrée par l'établissement

9